

FICHE DE POSTE :

MEDECIN DIM du CENTRE HOSPITALIER DE BLOIS

Présentation de l'établissement

Blois est une ville de 50 000 habitants (107 000 habitants pour l'agglomération) située au cœur de la vallée de la Loire, à 1h30 de Paris.

Le CH de Blois est à 35 minutes de Tours et 40 minutes d'Orléans.

Le centre hospitalier de Blois est un établissement public de santé disposant des activités de

- MCO :459 lits et places (soit 31 500 RSS),
- SSR :129 lits et places (soit 7490 RHS pour 44 157 journées),
- Psychiatrie :114 lits et places (soit 1609 RPS incluant 555 séjours en HC, 232 en HP réalisant 20 676 journées et 1845 ½ journées soit 48016 RAA),
- EHPAD/USLD : 600 lits.

Le CH de Blois emploie plus de 2680 personnes sur l'ensemble de ses sites.

Son plateau technique comprend 12 lits de Réanimation, 6 lits de surveillance continue adulte, 8 lits d'USIC, 8 salles de bloc, un service de néonatalogie (12 lits de médecine néonate + 3 lits de SI) et 4 lits de surveillance continue pédiatrique

Positionnement du DIM dans la structure

Le DIM est intégré au *Département des Finances, du Système d'Information, de l'Efficiences et de la Prospective*.

Interlocuteur privilégié entre services médicaux et administratifs, le DIM a de multiples relations fonctionnelles, avec l'ensemble des médecins, des chefs de pôles, des cadres et secrétaires, mais aussi avec la Direction Générale et ses directeurs délégués. Il collabore quotidiennement avec le service informatique, le bureau des entrées et le contrôle de gestion. Il est placé sous l'autorité du médecin chef de service du DIM.

Missions et fonctionnement du DIM

L'*équipe actuelle* est constituée de

2 PH temps plein et 1 ETP à pourvoir

5 ETP TIM MCO,

1,4 ETP TIM SSR,

0,4 ETP TIM psy

1 ETP secrétariat.

Le DIM utilise les *logiciels* suivants :

- DPI dossier informatisé bientôt remplacé par DOPAMINE (développement en cours, participation du Dim au coproj)
- ATALANTE (saisie des RUM)
- DimXpert (optimisation T2A)
- PmsiPilot (pilotage)

Les *missions* du DIM sont les suivantes :

- Production du PMSI de 3 champs (MCO, SSR et PSY) de tout le CHB. Le codage est décentralisé pour tous les secteurs d'activité. Un projet de codage centralisé en MCO est en cours. Cette activité a pour objectif d'assurer l'exhaustivité et la qualité des données, le traitement des fichiers PMSI, les contrôles qualité, les conseils de codage, l'optimisation des recettes T2A et la formation.
- Collaboration avec le service de facturation (gestion des PIE, reclassement des séjours courts en activité externe, IVG complexes).
- Etudes médico-économiques et de projets d'activité à la demande des médecins, des cadres, de la direction, ou des instances, pour des enquêtes ou travaux divers. Restituer des rapports écrits, assurer des présentations sur support (CME, Pôles, UF, Directoire et Conseil de Surveillance)
- Conseils auprès des instances et des responsables hospitaliers dans les domaines de la stratégie, de l'efficacité médico-économique et de la qualité des soins, le médecin Dim doit pouvoir fournir des tableaux de suivi d'activité, être capable d'analyser des tableaux de bord avec les pôles, et d'aider à élaborer l'EPRD en lien avec le DAF et le contrôle de gestion.
- Participation à l'activité PMSI départemental, pour 2 SSR et 3 ex hôpitaux locaux, dans le cadre d'une convention d'activité partagée avec ces établissements. Les moyens consacrés à cette activité sont 0,6 ETP médecin et un ETP TIM, compris dans l'effectif ci-dessus. Cette activité nécessite des déplacements sur site. La mise en place d'un GHT pour le département du Loir et Cher étendra la collaboration à tous les ES publics du 41 (CHB, Vendôme, Romorantin, vallée du Cher)
- Projet de DIM centralisé du GHT 41 (7 établissements), placé sous l'autorité du responsable du DIM du CH de Blois, établissement support du GHT.
- Optimisation de la qualité des données et du système d'information à travers les actions suivantes
 - Responsable des archives
 - Participation aux réflexions sur les évolutions du dossier patient informatisé et sur la gestion du dossier papier
 - Participation à la définition des besoins pour l'acquisition et l'intégration de nouveaux logiciels en lien avec l'information médicale
 - Pilotage de la démarche d'identité-vigilance
 - Participation aux actions autour de la confidentialité, de l'accès aux données, participation au recueil IPAQS et participation aux EPP.

Objectif du recrutement

Ce recrutement a pour objet le remplacement d'un des médecins parti pour cause de mutation, et implique donc de participer à l'ensemble des missions actuelles et à venir du DIM, y compris l'activité départementale, et à l'ensemble des projets en cours (Codage centralisé, Dopamine, mise en place du GHT...). Ce nouveau médecin devra également participer aux travaux du collège régional d'information médicale pour assurer la dynamique tant du collège régional que du DIM de Blois.

1. Compétences souhaitées

- Formation
 - Formation initiale de docteur en médecine. Une expérience en tant que médecin DIM est nécessaire (MCO indispensable). Le DES de santé publique, ou à défaut un diplôme qualifiant dans le domaine de la santé publique et/ou de l'information médicale serait apprécié.
 - Permis de conduire nécessaire (Dim territorial du 41)
- Connaissances
 - Connaissances du fonctionnement général des établissements de santé, et des principales réglementations en matière d'information médicale
 - Connaissance approfondie du PMSI et des nomenclatures pour le codage des activités médicales et des principes de la T2A.
 - Connaissance des spécificités et des contraintes liées aux systèmes d'information de santé et au traitement de données médicales
 - Connaissance des logiciels de bureautique et de bases de données
- Qualités personnelles
 - Capacité à travailler en équipe, à adhérer aux organisations et règles de fonctionnement existantes, à faire évoluer ses compétences et ses organisations pour s'adapter aux besoins de la structure
 - Travailler avec rigueur et méthode
 - Qualités relationnelles pour assurer une bonne coordination avec l'ensemble des professionnels de la structure et l'animation de formations ou groupes de travail.
 - Capacité à animer une équipe ou un groupe projet

2. Statut

Praticien temps plein, 10 demi-journées hebdomadaires du lundi au vendredi.
Un poste de PH contractuel est aussi envisageable (avant titularisation)